

CONVOCACTION

Le 3 mai 2023, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 10 mai 2023 à 19 heures au lieu habituel des séances.

Ordre du jour

- Droit de préemption
- Projet de création d'un plateau multisports : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Orne

SÉANCE DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GOURDOU, Maire Adjoint.

Présents : Dominique GOUDOU, Betty GUÉRIN, Laurence LALÈS, Dimitri LESAGE, Adjoints, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Sylvie LBOUGRE, Laurence GOSELIN, Karine ÉMERY-VALOI, Luc GUILLEMIN, Jean-Louis MARIE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER, Angélique DOUILLET

Absentes représentées : Vincent BEAUMONT, Flora BOURBAN, représentées par Dominique GOURDOU et Karine ÉMERY-VALOI

Absents : Jean-Marc RAOULT, Stéphane LUCAS et Caroline DELÉPINE

Conformément à l'article 29 du Code Municipal Dimitri LESAGE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROJET DE CREATION D'UN PLATEAU MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

22

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 18 mai 2022, une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du projet de création d'un plateau multisports.

Cette dernière a répondu favorablement à la demande et a accordé une subvention de 43 000.00 € à la commune.

Monsieur le Maire-Adjoint précise qu'un tel équipement peut bénéficier également d'une subvention du Conseil Départemental de l'Orne.

Le financement de ce projet pourrait être le suivant :

Coût des travaux :	71 113.40 € HT
Subvention de l'Agence Nationale du Sport (60.46%) :	43 000.00 €
Conseil Départemental de l'Orne (19.54%)	13 900.00 €
Fonds propres (20%) :	14 213.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la proposition de financement
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne
- autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette demande de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire Adjoint déclare la séance levée à 19h17.